

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 juillet 2016**

L'an deux mille seize, le 8 juillet à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présents : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjoints, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Anne-Marie BARET, Monsieur Dominique PIGEAUD, Madame Liliane CICERON, Monsieur Patrick BONNEMYE, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Marie-Hélène CHAPDELAIN, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Raymond PIGNOL.

Absents excusés : Monsieur Olivier GARIN qui donne pouvoir à Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Christine TAVERNIER qui donne pouvoir à Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Christine BILLARD qui donne pouvoir à Madame Angélique OUTREBON, Madame Sandrine LOUIS qui donne pouvoir à Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier FERON qui donne pouvoir à Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Jean-Noël DAUFFY qui donne pouvoir à Monsieur Philippe JOLY, Madame Anaïs GRAVADE.

Date de convocation : 30 juin 2016

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Hélène CHAPDELAIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents et représentés : 26

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le Compte Rendu de la séance du 24 mai 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

- ***Délibération n°CM19/060/2016 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 9 mai 2016***

- **Prend acte** de ces décisions :

- **Décision n°026/2016 en date du 10 mai 2016** : Création d'une régie mixte « Mairie »
- **Décision n°027/2016 en date du 18 mai 2016** : Signature d'une convention d'accueil et d'hébergement d'un groupe de jeunes sportifs – Séjour culturel et sportif du 1^{er} au 5 juillet 2016
- **Décision n°028/2016 en date du 19 mai 2016** : Signature d'un contrat de maintenance du matériel et du logiciel acquis dans le cadre du PV Electronique – Société LOGITUD – 2016/2019 – 198 € HT
- **Décision n°029/2016 en date du 20 mai 2016** : Signature d'une convention d'inscription d'un agent municipal à la formation générale BAFD, en tant qu'organisme payeur – 530 € TTC

- **Décision n°030/2016 en date du 23 mai 2016** : Signature d'une convention d'enlèvement pour destruction des véhicules épaves mis en fourrière – Société Allo Casse Auto – Année 2016
- **Décision n°031/2016 en date du 1^{er} juin 2016** : Signature d'une convention de location d'un logement à titre précaire et révocable entre la commune d'Ollainville et M. Nuno COSTA SOARES / Mme Vera LOURENCO DE MATOS
- **Décision n°032/2016 en date du 1^{er} juin 2016** : Signature d'une convention d'accueil – Espace Jeunes 2016 – Séjour à Mimizan – 10 331.13 € TTC
- **Décision n°033/2016 en date du 9 juin 2016** : Signature d'un contrat d'entretien des espaces verts – E.S.A.T d'Egly – 11 612.04 € HT soit 13 934.45 € TTC – Année 2016
- **Décision n°034/2016 en date du 17 juin 2016** : Signature d'un contrat d'engagement – « Aurélien Bouly Trio » – Animation Fête de la Musique – Le 21 juin 2016 – 1 001.52 € TTC
- **Décision n°035/2016 en date du 20 juin 2016** : Décision Modificative du Budget n°02/2016

• ***Délibération n°CM19/061/2016 : Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024***

- **Apporte** son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.

- **Emet** le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)

II. INTERCOMMUNALITE

• ***Délibération n°CM19/062/2016 : Finances – Fixation du prélèvement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) entre Cœur d'Essonne Agglomération et ses communes membres***

- **Approuve** les modalités de répartition du FPIC entre Cœur d'Essonne Agglomération et ses communes membres, en vertu desquelles Cœur d'Essonne Agglomération prendra à sa charge la totalité du prélèvement FPIC pour l'année 2016.

- **Donne** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

III. FINANCES

• ***Délibération n°CM19/063/2016 : Budget communal – Cadences d'amortissement – Réseaux d'eaux pluviales***

- **Décide** de fixer, comme suit, la cadence d'amortissement des réseaux d'assainissement des eaux pluviales (EP) de la Commune :

Réseaux d'Assainissement Eaux Pluviales (EP)	50 ans
---	---------------

- **Dit** que les écritures correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

- **Précise** que le tableau général des cadences d'amortissement de la Commune s'établit comme suit :

Objet	Durée en années	Date de la délibération initiale
Autres agencements/Aménagements de terrain	30	13/12/1996
Camions et véhicules industriels	5	13/12/1996
Coffre fort	20	13/12/1996
Equipements de cuisine	10	13/12/1996
Equipements garage et ateliers – Gros outillage	10	13/12/1996
Equipements garage et ateliers – Petit outillage	3	17/03/2000
Equipement sportif	12	13/12/1996
Installation appareils de chauffage	10	13/12/1996
Logiciels	2	13/12/1996
Matériel de bureau élect/matériel électronique	8	13/12/1996
Matériel classique	8	13/12/1996
Matériel de bureau et matériel informatique	2	13/12/1996
Matériel informatique	3	13/12/1996
Mobilier – Gros mobilier	10	13/12/1996
Mobilier – Petit mobilier	3	17/03/2000
Plantations	20	13/12/1996
Voitures	5	13/12/1996
Matériel audiovisuel	3	17/03/2000
Petits mécanismes électriques et téléphoniques/Agencet et aménag.bâtiments	3	17/03/2000
Subventions d'équipement à des pers.privées	5	23/03/2007
Subventions d'équipement à des pers.publiques	15	23/03/2007
Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	10	26/03/2010
Installation des aires de jeux	12	26/03/2010
Installations de voirie	20	07/03/2014
Travaux Distributeur Automatique de billets	5	26/05/2015
Biens acquis dont la valeur est ≤ à 460 €	1	17/05/2005
Réseaux d'assainissement Eaux Pluviales	50	08/07/2016

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n°CM19/064/2016 : Acquisition de débroussailleuses : demande de subvention au Conseil Régional***

- **Sollicite** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional, au titre de l'acquisition de matériel alternatif à l'utilisation de produits phytosanitaires.

- **Autorise** M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

IV. ENFANCE

- **Délibération n°CM19/065/2016 : Animations musicales dans les écoles d'Ollainville – Année scolaire 2016/2017**

- **Approuve** la répartition des créneaux de l'animation musicale au titre de l'année scolaire 2016/2017.

- **Dit** que les interventions dans les écoles se décomposent de la manière suivante :

- 1) Ecole Maternelle des Boutons d'Or : 20 heures
- 2) Ecole Élémentaire de la Roche : 48 heures
- 3) Ecole Élémentaire Jacques Prévert : 48 heures

- **Dit** que les interventions dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires sont estimées à 146h30 annuelles réparties sur l'ensemble des écoles.

- **Dit** que le prix de l'heure d'intervention est fixé au 1^{er} septembre 2016 à 25 € (brut) auquel s'ajoute un dédommagement mensuel des frais de transport d'un montant de 49 € dans le cas où le domicile de la personne est situé à plus de 15 km d'Ollainville (aller) et que les sommes ont été prévues au Budget Primitif 2016.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats avec les intervenants.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM19/066/2016 : Education sportive dans les écoles d'Ollainville – Année scolaire 2016/2017**

- **Approuve** la reconduction des animations sportives pour les enfants dans les 4 écoles d'Ollainville au titre de l'année scolaire 2016/2017.

- **Dit** que le prix de l'heure d'intervention est fixé au 1^{er} septembre 2016 à 20 € (brut).

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats avec les intervenants.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM19/067/2016 : Dispositif Nouvelles Activités Périscolaires – Autorisation donnée au Maire de signer les conventions de partenariat avec les intervenants associatifs et/ou indépendants**

- **Rappelle** avoir sollicité les talents locaux et le tissu associatif afin d'enrichir l'offre d'activités à destination des enfants, dans le cadre de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

- **Prend acte** de la reconduction des conventions de partenariat avec les intervenants associatifs et/ou indépendants.

- **Autorise** M. le Maire à signer les conventions avec les partenaires éducatifs désignés pour l'année scolaire 2016/2017.

- **Donne** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM19/068/2016 : Charte des Nouvelles Activités Périscolaires : approbation**

- **Approuve** la charte des Nouvelles Activités Périscolaires établie afin de réglementer les conditions d'inscription et d'accueil des élèves.

Adoptée à l'unanimité

V. JEUNESSE

• **Délibération n°CM19/069/2016 : Participations Espace Jeunes 2016/2017**

- **Adopte** les participations à l'espace Jeunes détaillées ci-dessous pour l'année scolaire 2016/2017 :

- Une carte d'adhérent :
 - 5 € pour les jeunes ollainvillois
 - 20 € pour les extérieurs

qui donne accès à l'Espace Jeunes sans restriction aux heures d'ouverture ainsi qu'aux activités gratuites.

- Une participation selon les quotients familiaux avec application d'un taux d'effort sur le coût réel de la sortie sera demandée pour les activités payantes :

Quotients familiaux	Taux d'effort
230<=QF1<539	20 %
540<=QF2<1039	30 %
1040<=QF3<1529	40 %
1530<=QF4<1930	50 %
Extérieurs	coût réel de la sortie

- **Rappelle** que les recettes – carte d'adhérent et participations aux sorties ou activités payantes- sont encaissées par la régie recettes et avances de l'Espace Jeunes.

- **Rappelle** que les participations aux séjours jeunes seront calculées sur la base des 10 tranches des quotients familiaux et que le coût réel du séjour sera appliqué aux extérieurs.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. DAUFFY)

• **Délibération n°CM19/070/2016 : Accueil des jeunes de Loxstedt à Ollainville : bilan financier**

- **approuve** le bilan financier détaillé ci-dessous :

Sommes refacturées à Loxstedt par la Commune d'Ollainville		Sommes reversées à Loxstedt par la Commune d'Ollainville	
Sortie Eurodisney	1 326.00 €	Subvention OFAJ	7 028.00 €
Frais de Repas	1 080.42 €	Transport Mimizan	3 000.00 €
TOTAL	2 406.42 €	TOTAL	10 028.00 €
		Somme à reverser	7 621.58 €

- **dit** que les sommes à refacturer ou à reverser à la commune de Loxstedt à l'issue du séjour, seront arrêtées sur la base des frais réels.

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n°CM19/071/2016 : Séjour à Loxstedt organisé par le Collège de la Fontaine aux Bergers : versement d'une subvention aux élèves ollainvillois participants***

- **Attribue** une subvention de 50 € à chaque collégien ollainvillois participant au séjour à Loxstedt organisé par le Collège de la Fontaine aux Bergers, du 21 au 28 septembre 2016.

- **Précise** que la subvention sera versée directement aux familles ollainvilloises sur présentation d'un justificatif du paiement du séjour et de la participation du collégien au séjour.

Adoptée à l'unanimité

VI. URBANISME

- ***Délibération n°CM19/072/2016 : Lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU – Rue des Corlues***

- **Donne** un avis favorable au lancement de la procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet pour permettre la réalisation de logements visant à renforcer l'offre de logements sur le territoire communal.

- **Procède** au lancement de l'enquête publique nécessaire à cette procédure et toute autre procédure prévue au règlement.

- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Palaiseau et notifiée aux Présidents du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Agriculture, de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération.

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n°CM19/073/2016 : Procédure de déclaration de projet : refacturation des frais d'études***

- **Dit** que les frais d'études, d'un montant de 5 580.00 € TTC prélevés sur le Budget Communal 2016, seront refacturés à la société Nexity, porteur du projet d'urbanisation de la rue des Corlues.

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n°CM19/074/2016 : Convention Etablissement Public Foncier d'Ile de France : compte-rendu d'activité 2015***

- **Prend acte** de la transmission par l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France du suivi de la convention liant la commune d'Ollainville à cet établissement pour l'année 2015.

- ***Délibération n°CM19/075/2016 : Rapport annuel de l'Agence de l'eau Seine Normandie – Année 2015***

- **Prend acte** du rapport annuel de l'Agence de l'eau Seine –Normandie pour l'année 2015.

- **Informe** la population que ce rapport peut être consulté en Mairie.

- **Dit** que la présente délibération sera notifiée à l'Agence de l'eau Seine –Normandie.
- **Délibération n°CM19/076/2016 : Rapport d'activité du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) – Année 2015**
- **Prend acte** de ce rapport.
- **Informe** la population que ce rapport peut être consulté en Mairie.
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée au SICTOM.

VII. INFORMATIONS

- **Présentation du bilan social 2015**

Madame Muriel CHEVRON, Maire-Adjointe, rappelle aux élus que, tous les 2 ans, les collectivités ont l'obligation de réaliser un bilan social.

Sa réalisation permet de disposer d'informations précises, actualisées, pouvant faciliter différentes actions au niveau des ressources humaines.

Le bilan social est un procédé incontournable pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial. Il permet d'apprécier la situation de la fonction publique territoriale, tant d'un point de vue statutaire que sous l'angle des pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

Cet outil de dialogue social permet tout particulièrement de disposer d'une vue d'ensemble du personnel de la collectivité.

Madame Muriel CHEVRON présente les grandes lignes du bilan social de la commune d'Ollainville qui a été approuvé par le Comité Technique réuni le 14 juin 2016.

La séance est close à 22h20.



Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

J. Girardeau

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 20 juillet 2016.